

Référence payeur (à compléter par l'administration) :

Document à retourner impérativement au **SMICTOM du Pays de Fougères**
7 Allée Eugène Freyssinet 35133 JAVENE
Avant le 04 décembre 2026

- ## Mandat de prélèvement automatique à échéance pour la redevance des déchets ménagers

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR57ZZZ530350

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER	DESIGNATION DU CREANCIER
Nom, prénom : Adresse : Code postal : Ville : Pays :	Nom : COUESNON MARCHES DE BRETAGNE Adresse : Parc d'Activité du Coglais ZA de St Eustache Code postal : 35460 Ville : ST ETIENNE EN COGLES – MAEN ROCH Pays : FRANCE

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER	
---------------------------------	--

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

[illegible]

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif Y

Signé à :

Signature :

--

Le (JJ/MM/AAAA) :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par la Communauté de Communes Couesnon Marches de Bretagne. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec la Communauté de Communes Couesnon Marches de Bretagne.

Les informations contenues dans le présent mandat sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Conformément à la loi et au RGPD, elles pourront donner lieu à l'exercice, par le client, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.